

Séance du 26 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars, à 20h32, les membres du conseil municipal de la commune de **Creissels** se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 (communes de moins de 3 500 habitants) et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de **M. CALVET Jean-Louis**, maire de la commune.

| | | | |
|--|---|--------------------------------|----|
| Présents : | ACHACHE Jean-Jacques, ARNAL Christelle, ARNAL Linda, BLANC Francis, CALVET Jean-Louis, CARRIERE Didier, COSTES Christophe, DOMINGOS MARTINS Daniela, MONTROZIER Charlotte, GANDOLFI Véronique, HERAN Vincent, LAJOIE MAUREEN, MONROZIER Bruno, PINTRE-GALIERE Julie, RIVIERE Hélène. Formant la majorité des membres en exercice | | |
| Procurations(s) : | LANDINI Pierre (pouvoir à CALVET Jean-Louis), MONTROZIER Catherine (pouvoir à PINTRE-GALIERE Julie), NEUVILLE Daniel (pouvoir à GANDOLFI Véronique) | | |
| Absent(s) excusé(s) : | PEETERS Leny | | |
| Date de la convocation : | 20 mars 2026 | Nombre de Membres présents : | 15 |
| Date d'affichage de la convocation : | 20 mars 2026 | Quorum : | 10 |
| Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal : | 19 | Nombre de suffrages exprimés : | 18 |
| Nombre de Membres en Exercice : | 19 | Vote(s) Pour : | 18 |
| | | Vote(s) Contre : | 0 |
| | | Absentions(s) : | 0 |

Publiée le : **3 0 MARS 2026**

Transmise au Représentant de l'État le : **3 0 MARS 2026**

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

| | |
|----------------------------|--|
| Objet de la délibération : | Désignation d'un délégué au Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) du Larzac |
|----------------------------|--|

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 5212-7,

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une partie de la commune sur le plateau du Larzac est desservie en eau potable par le SIAEP du Larzac.

A ce titre, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué au Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable du Larzac conformément aux statuts du syndicat.

Monsieur Le Maire propose : **M. ACHACHE Jean-Jacques** comme **délégué au SIAEP du Larzac**.

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE DE :

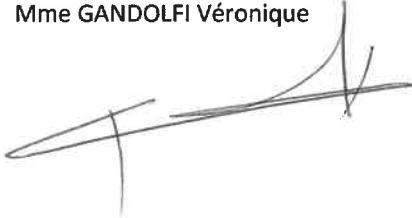
- Désigner **M. ACHACHE Jean-Jacques** comme **délégué au SIAEP du Larzac**.
- Monsieur Le Maire est chargé de communiquer la présente délibération au SIAEP du Larzac.

République Française
Département de l'Aveyron
Commune de CREISSELS

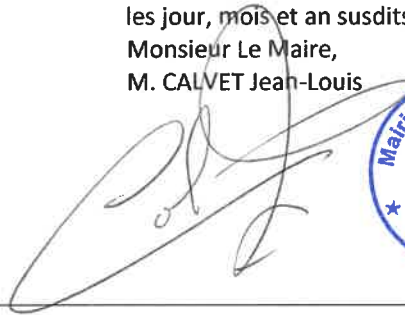
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 20260326-11

Séance du 26 mars 2026

Secrétaire de séance,
Mme GANDOLFI Véronique



Fait et délibéré à CREISSELS, le 26 mars 2026
les jour, mois et an susdits
Monsieur Le Maire,
M. CALVET Jean-Louis



Monsieur le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours :
DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative. Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.